

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020



N° d'épreuve FFM	246
Club	C1645 - LAUZERTE MOTO LOISIRS
Date	Samedi 5 et dimanche 6 septembre 2020
Lieu	Lauzerte (82)
Organisateur technique	005723 - M CANELLA CLAUDE
Email	claud.canella@neuf.fr
Téléphone	06 74 12 19 58

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2020 de la Commission Motocross de la LMO, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Règlement 2020 : <https://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2020/>

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE	LMO
Président du Jury	016304 - M MALRIC PATRICK	LMO
Membre du Jury	049483 - M LASSAGNE PATRICK	LMO
Membre du Jury (samedi)	118448 - Mme VIGNY STEPHANIE	LMO
Membre du Jury (dimanche)	064573 - M VINZELLE LAURENT	LMO
Commissaire technique responsable	215067 - M BOY DANIEL	LMO
Commissaire technique	020979 - M RIZON ALAIN	LMO
Responsable du chronométrage	158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE	LMO
Chronométrateur	125380 - Mme MARTINS REGINE 002797 - Mme BALEUR PAULETTE	LMO LMO

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions : <https://ffm.engage-sports.com>

Tarifs : 43€ en Motocross (33€ en 65cc et 50cc)

Majoration de 20€ à partir de J-15. La location du transpondeur (6€ pour les catégories LMO ; 8€ pour les catégories hors-LMO) est incluse. Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

CATEGORIES DU SAMEDI	DESCRIPTION
Championnat Pyrénées MX 450cc / 250cc	Age-----15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH) Cylindrée ----de 250cc à 500cc 2T ou 4T
Trophée Pyrénées MX 125cc 2T	Age-----13 ans mini (NJ3C / NCO / NPH) Cylindrée ----125cc 2T
Trophée Pyrénées MX Vétéran	Age-----de 38 à 49 ans (NCO) Cylindrée ----144cc mini
Trophée Pyrénées MX Super Vétéran	Age-----50 ans mini (NCO) Cylindrée ----144cc mini
Trophée Pyrénées MX Féminin	Age-----13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)
CATEGORIES DU DIMANCHE	DESCRIPTION
Championnat Occitanie MX Prestige	Age-----15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----144cc à 500cc 2T ou de 175cc à 650cc 4T
Championnat Occitanie MX 125cc 2T (Junior & Senior)	Age-----13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----125cc 2T
Championnat Pyrénées MX 85cc (-12 ans & +12 ans)	Age-----de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----85cc
Championnat Pyrénées MX 65cc & 50cc	Age-----de 7 à 12 ans (NJ) Cylindrée ----65cc maxi



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus). Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques : tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical	Docteur David CAMELOT		
Nombre de secouristes (hors ambulanciers)	6	Nombre d'ambulances	2
Hôpital le plus proche	Moissac (82)	Temps de trajet (en min)	20 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES				CARACTERISTIQUES		
Nom du site	Circuit de Motocross Las Vignes			Longueur du circuit	1 650 m	
Adresse	Las Vignes, 82110 Lauzerte			Largeur mini de la piste	6 m	
CAPACITES				Largeur de la grille	41 m	
Moto	En essais	54	En manche	45	Longueur de la ligne droite de départ	91 m
Quad / Sidecar	En essais	*****	En manche	*****	Nombre de commissaires de piste	15 OCP

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

Date : 09/06/2020

VISA DE LA LIGUE

Date : Le 12/06/2020

VISA DE LA FFM

Date : 23/06/2020 - Visa 20/0288
Numéro :



Patrick MALRIC



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

HORAIRES DU SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2020

Samedi 5 septembre 2020

16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et techniques (catégories du dimanche)

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h00	12h00	Contrôles administratifs Contrôles techniques	Toutes	
12h55	13h15	Tests de départs (3') Essais libres (7') Essais chronométrés (10')	Championnat Pyrénées MX 450cc / 250cc Groupe A	20'
13h20	13h40	Tests de départs (3') Essais libres (7') Essais chronométrés (10')	Championnat Pyrénées MX 450cc / 250cc Groupe B	20'
13h45	14h05	Tests de départs (3') Essais libres (7') Essais chronométrés (10')	Trophée Pyrénées Vétéran	20'
14h10	14h30	Tests de départs (3') Essais libres (7') Essais chronométrés (10')	Trophée Pyrénées 125cc 2T, Super Vétéran & Féminin	20'
14h50	15h10	Manche 1	Championnat Pyrénées MX 450cc / 250cc Groupe 1	15' + 1T
15h15	15h35	Manche 1	Championnat Pyrénées MX 450cc / 250cc Groupe 2	15' + 1T
15h40	16h00	Manche 1	Trophée Pyrénées Vétéran	15' + 1T
16h05	16h25	Manche 1	Trophée Pyrénées 125cc 2T, Super Vétéran & Féminin	15' + 1T
16h45	17h05	Manche 2	Championnat Pyrénées MX 450cc / 250cc Groupe 1	15' + 1T
17h10	17h30	Manche 2	Championnat Pyrénées MX 450cc / 250cc Groupe 2	15' + 1T
17h35	17h55	Manche 2	Trophée Pyrénées Vétéran	15' + 1T
18h00	18h20	Manche 2	Trophée Pyrénées 125cc 2T, Super Vétéran & Féminin	15' + 1T
18h30		Podium		
20h00		Fin		



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

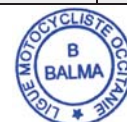
HORAIRES DU DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2020

Samedi 5 septembre 2020

16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 6 septembre 2020

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h30	9h00	Contrôles administratifs & techniques		
9h00	9h05	Tests de départs	Championnat Occitanie MX Prestige	5'
9h05	9h15	Essais libres	Championnat Occitanie MX Prestige	10'
9h20	9h25	Tests de départs	Championnat Occitanie MX 125cc 2T	5'
9h25	9h35	Essais libres	Championnat Occitanie MX 125cc 2T	10'
9h40	9h45	Test de départ	Championnat Pyrénées MX 85cc	5'
9h45	9h55	Essais libres	Championnat Pyrénées MX 85cc	10'
10h00	10h05	Tests de départs	Championnat Pyrénées 65cc / 50cc	5'
10h05	10h15	Essais libres	Championnat Pyrénées 65cc / 50cc	10'
10h15	10h25	Entracte		
10h30	10h45	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX Prestige	15'
10h50	11h05	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 125cc 2T	15'
11h10	11h25	Essais chronométrés	Championnat Pyrénées MX 85cc	15'
11h30	11h42	Essais chronométrés	Championnat Pyrénées 65cc / 50cc	12'
11h42	13h25	Entracte (repas)		
13h30	13h50	Manche 1	Championnat Occitanie MX Prestige	15' + 1T
13h55	14h20	Manche 1	Championnat Occitanie MX 125cc 2T	20' + 1T
14h25	14h45	Manche 1	Championnat Pyrénées MX 85cc	15' + 1T
14h50	15h05	Manche 1	Championnat Pyrénées 65cc / 50cc	12' + 1T
15h05	15h20	Entracte		
15h25	15h45	Manche 2	Championnat Occitanie MX Prestige	15' + 1T
15h50	16h15	Manche 2	Championnat Occitanie MX 125cc 2T	20' + 1T
16h20	16h40	Manche 2	Championnat Pyrénées MX 85cc	15' + 1T
16h45	17h00	Manche 2	Championnat Pyrénées 65cc / 50cc	12' + 1T
17h00	17h15	Entracte		
17h20	17h40	Manche 3	Championnat Occitanie MX Prestige	15' + 1T
17h45		Podium		
20h00		Fin		

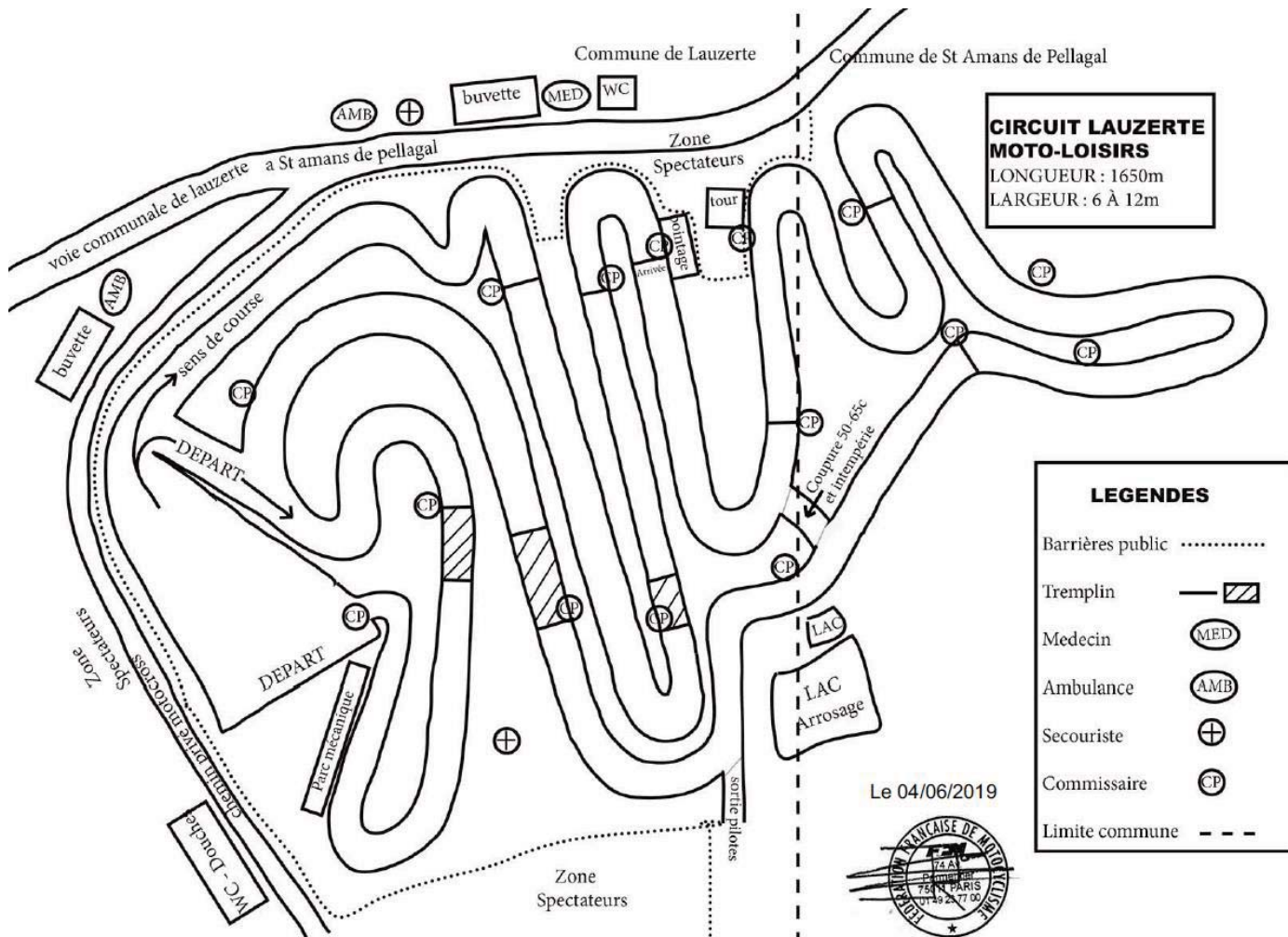


MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

PLAN DU CIRCUIT

<https://www.lmoc.fr/lescircuits/circuit-de-motocross-de-lauzerte/>

GPS : Las Vignes, 82110 Lauzerte, 44.233018, 1.121526



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ACCES

<https://www.lmoc.fr/lescircuits/circuit-de-motocross-de-lauzerte/>

GPS : Las Vignes, 82110 Lauzerte, 44.233018, 1.121526



**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR**
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

**LAUZERTE MOTO LOISIRS
Lieu dit Sainte Claire
82110 LAUZERTE**

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XL000060U-RCO2385** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross national de Lauzerte** » se déroulant **du 05/09/2020 à 8h00 au 06/09/2020 à 20h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 18/06/2020

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE

BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 / Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 APE : 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

